



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Activités sportives et situation sanitaire

Question écrite n° 32098

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la stratégie de l'État pour la reprise des activités sportives de loisirs à la rentrée. Le Haut Conseil de la santé publique a rendu plusieurs avis sur la possibilité de reprise des activités sportives, sur les accès aux vestiaires pour les sports collectifs et sur les activités physiques et sportives de plein air. Des protocoles sanitaires ont été aussi mis en place par les fédérations sportives permettant ainsi à la rentrée des reprises d'activités. La proximité de la rentrée scolaire va faire multiplier les inscriptions dans les activités sportives et de loisirs sur les territoires. Cependant, la reprise de l'épidémie de covid-19 fait clairement craindre aux associations et aux familles des difficultés à venir, durant la saison, pour pratiquer l'activité sportive choisie. Aujourd'hui, les familles n'ont plus de garantie que les licences qui vont être payées en septembre 2020 permettront d'avoir un entraînement ou des compétitions tout au long de la saison. Aussi, elle demande quelle stratégie va mettre en place l'État pour garantir aux familles la possibilité d'avoir accès à leurs activités ou de pouvoir être remboursé en cas d'impossibilité de pouvoir pratiquer son activité sportive sans que cela puisse peser sur les associations et les clubs portant ces activités.

Texte de la réponse

Le ministère chargé des sports a toujours été guidé par l'objectif de préserver la santé des Français tout en sécurisant la pratique sportive en cette période de crise sanitaire. La stratégie visant à garantir un accès aux établissements recevant du public ou à l'espace public dans le cadre d'une pratique sportive était corrélée aux évolutions de la crise sanitaire et aux nouvelles connaissances scientifiques sur les modalités de diffusion du virus. Ce constat a permis la préservation dès lors que cela était possible d'une pratique en plein air en respectant deux mètres de distance physique entre les usagers. Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a apporté une réponse forte au secteur du sport dans ses différentes composantes en y consacrant plus de 3,5 Mds€. Le ministère chargé des sports est attentif aux problématiques du secteur et un document recensant les différentes mesures de soutien est disponible sur son site : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/plan-de-relance-nouvelles-mesures-de-soutien-pour-le-sport>. Le Pass Sport vise à favoriser le retour des licenciés dans les clubs à la rentrée 2021, avec une enveloppe de 100 M€. Ce dispositif va s'accompagner d'une importante campagne de communication afin d'encourager le retour des jeunes dans les structures sportives, notamment pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de zone rurale.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32098

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 5906

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5899